

Commune de Guenroc

- Département des Côtes d'Armor -



Bilan de la réévaluation du label



« Bourg du Patrimoine Rural de Bretagne »



2004

Les Communes Du
Patrimoine
Rural de Bretagne
13 rue Jean Jaurès
cs 36 841
35768 Montgermont
Tél. Fax. 02 99 23 92 83

Introduction

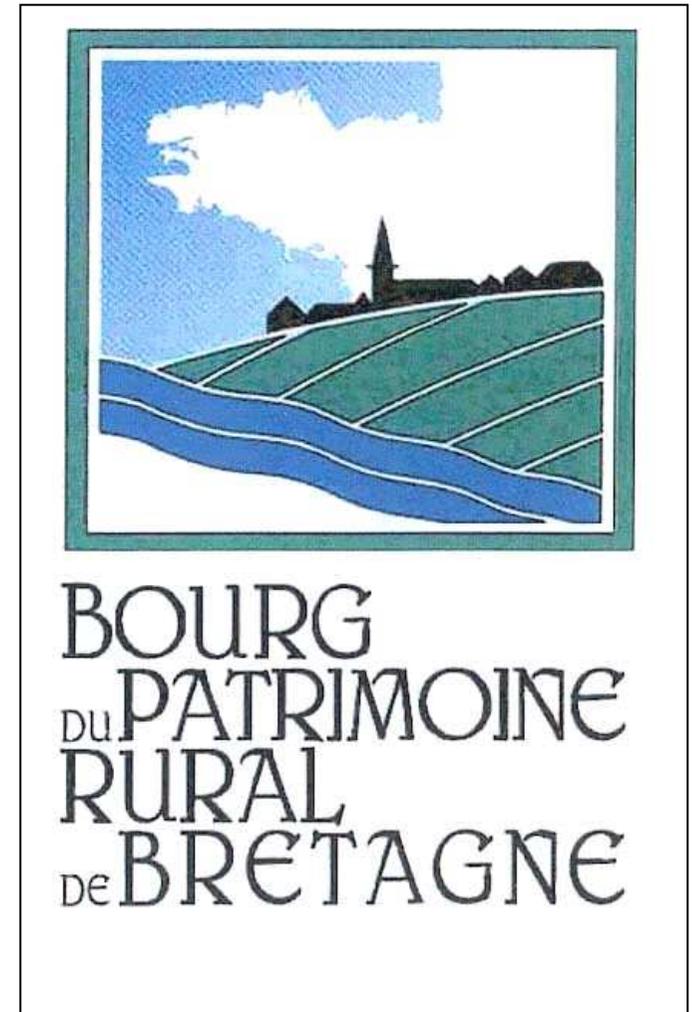
La commune de Guenroc a été labellisée « Bourg du Patrimoine Rural de Bretagne » le 10 février 1996 certains villages ont été annexés au bourg.

Le label « Bourg du Patrimoine Rural de Bretagne » tient compte de l'existence d'un patrimoine architectural, ethnologique et historique permettant de comprendre le pays et ses habitants. Pour cela ce bâti ancien doit être représentatif de l'habitat d'époques, de fonctions et de techniques différentes, en état d'origine ou proche de cet état, et dont l'évolution n'a pas gommé les particularismes.

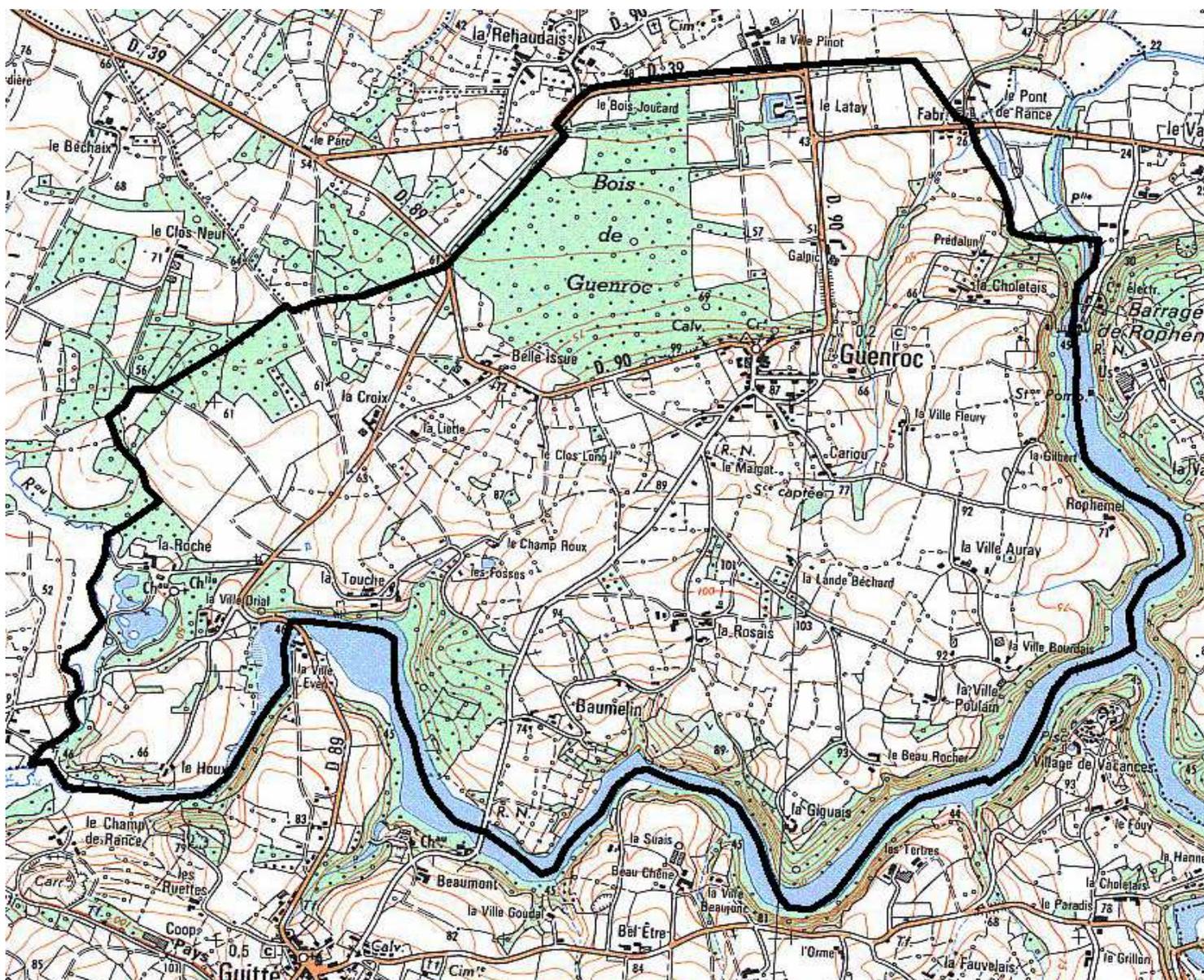
Le label est attribué pour 5 ans. A l'issue de temps, le comité technique procède à une réévaluation du patrimoine de la commune

Le présent rapport d'étude a pour objet l'appréciation de l'évolution de la qualité architecturale et paysagère du bourg de la commune de Guenroc et des quelques villages retenus depuis l'attribution du label.

Il est établi dans le but d'apprécier et de préserver la qualité du patrimoine bâti et paysager retenu.



Guenroc



Population :

195 habitants (1999)

176 habitants (1990)

Superficie :

739 hectares

Site protégé :

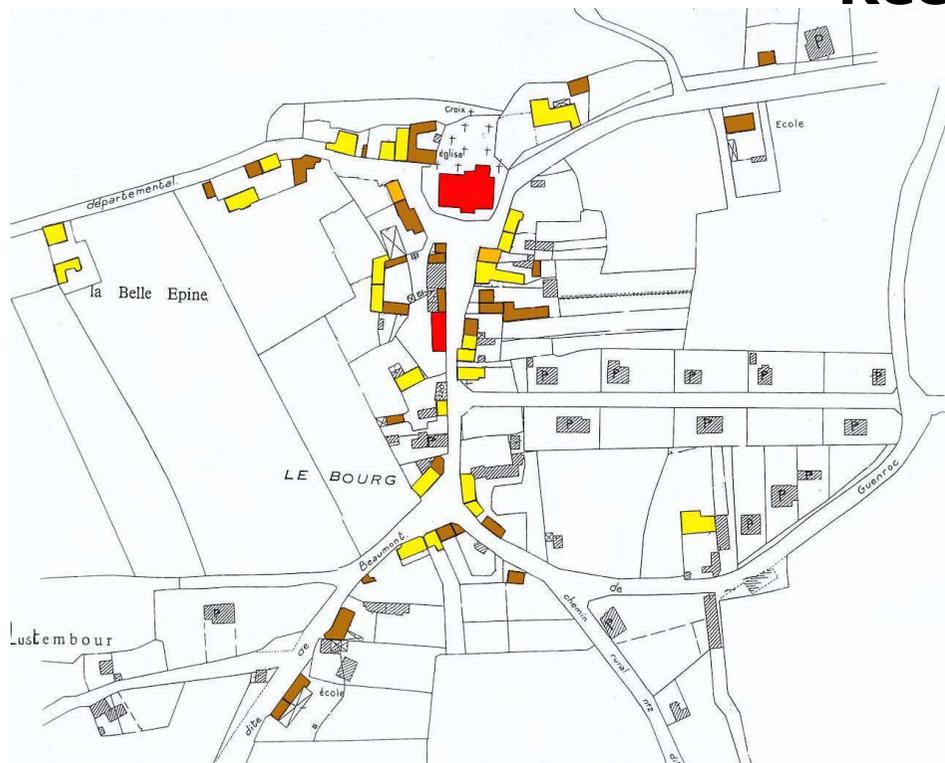
Le site naturel
de la vallée de la Rance

Logements :

60% de
résidences principales
30 % de résidences
secondaires

Pas d'édifices classés ou inscrits
Mais un site naturel protégé

Réévaluation du patrimoine du bourg

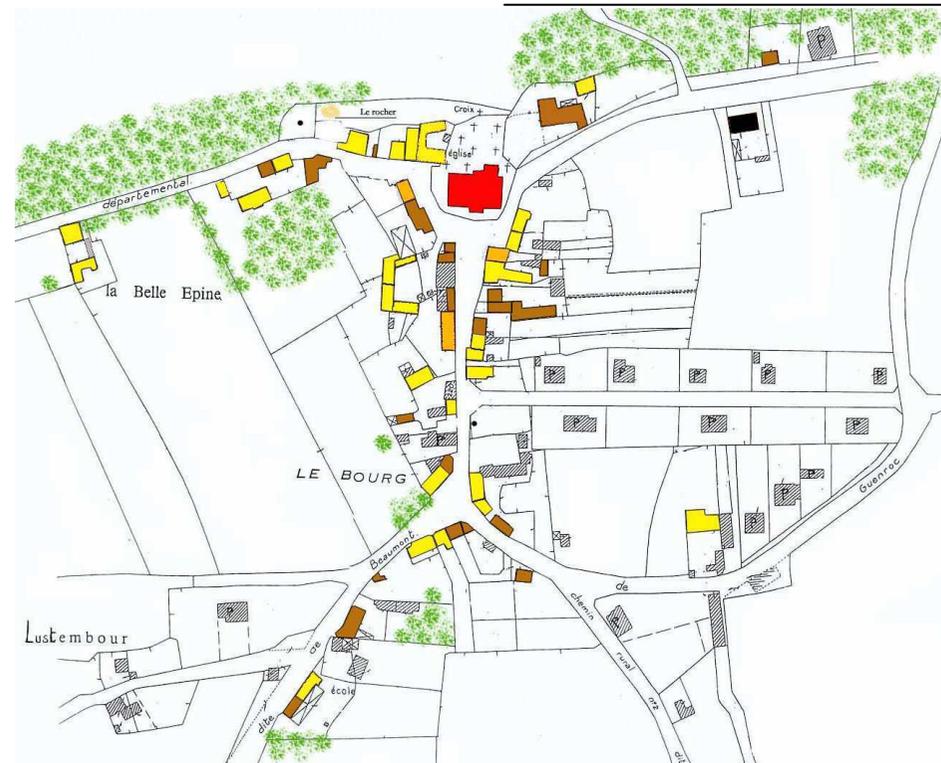


Carte de la qualité du bourg – Janvier 1996

	Intérêt	Quantité	%
■	Remarquable	2	
■	Très intéressant	2	
■	Intéressant	24	
■	Moindre intérêt	29	
	Total retenu	57	77
	Total non retenu	17	23
	Total des bâtiments	74	

La moyenne de la qualité architecturale est de 2,61/5

Un bourg de qualité tant au niveau architectural que paysager avec ses entrées boisées.



Carte de la qualité du bourg – juillet

	Intérêt	Quantité	%
■	Remarquable	1	
■	Très intéressant	3	
■	Intéressant	29	
■	Moindre intérêt	23	
	Total retenu	56	76
	Total non retenu	18	24
	Total des bâtiments	74	

La moyenne de la qualité architecturale est de 2,63/5

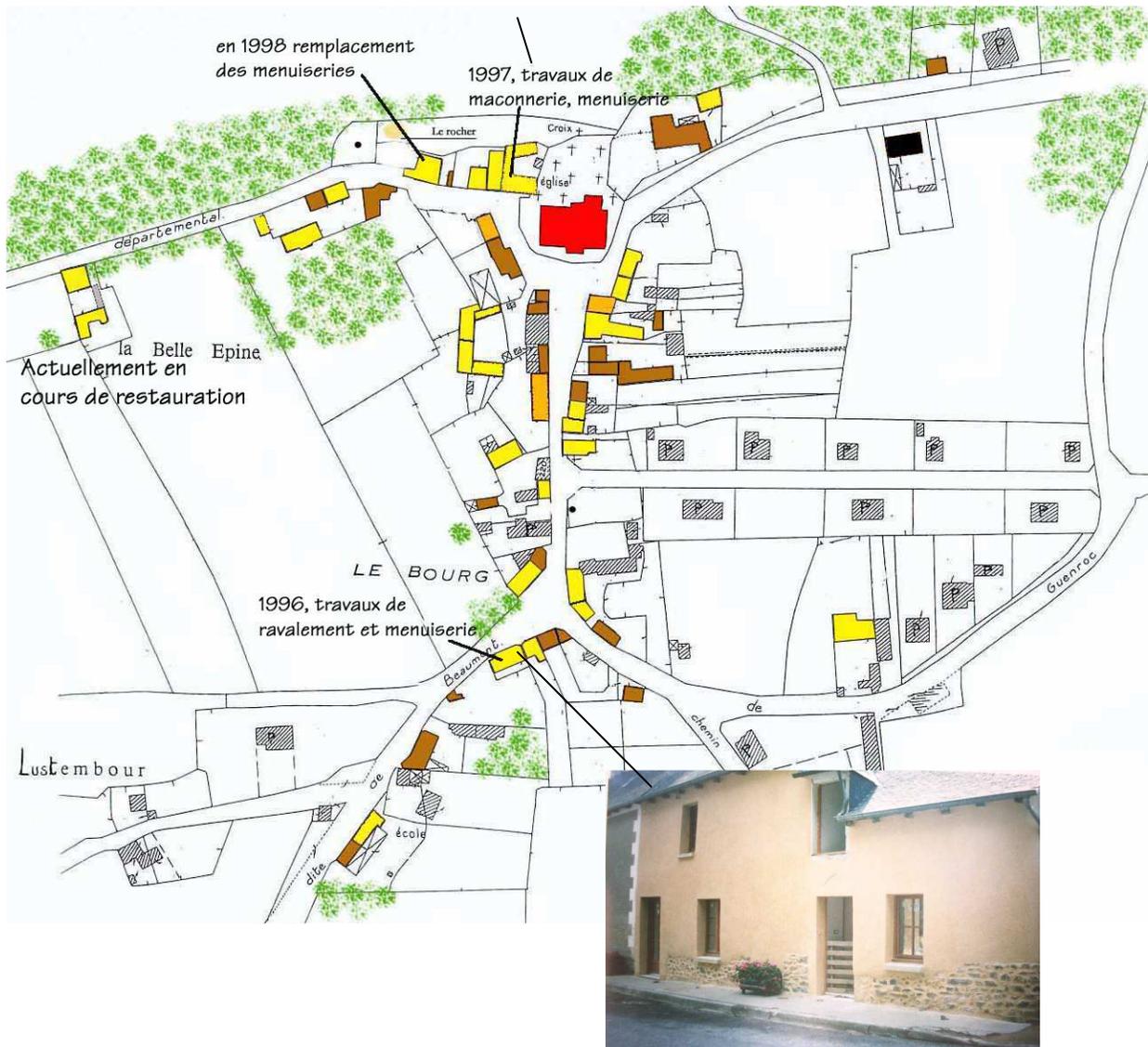
Travaux de restauration

En terme de restaurations, il y a eu peu de changements.

L'association a reçu quatre dossiers de propriétaires privés pour des travaux (voir la carte ci-contre). Il s'agit de remplacement de menuiseries, ravalement et modifications d'ouvertures.

Cependant sur quelques maisons ont été ajoutés des coffres de volets, ainsi que des aménagements extérieurs trop ostentatoires qui sont à proscrire.

Pour les travaux de restauration, les propriétaires peuvent s'adresser au comité technique du label composé



Réévaluation du Patrimoine des villages retenus

La Guigais

Le corps principal a été restauré depuis l'étude label. Il est destiné en trois logements différents.

La lucarne du milieu a été créée sur le même modèle que les autres. Malheureusement les menuiseries bois ont été remplacées par du pvc. L'entrée du manoir avec son porche et sa tour est restée dans le même état.

L'environnement est remarquable de part la proximité de la vallée de la Rance.

La métairie de Rophemel

L'ensemble a été très bien restauré : menuiserie bois, lignolet, respect des ouvertures. Les dépendances font l'objet d'un projet de restauration.

Cariou

Le bâtiment retenu lors de l'étude n'a pas connu de changements.

Le château de la Roche

Pas de changements.

Bellissue

Les bâtiments n'ont pas été restaurés. Certains deviennent fragiles.

La touche

L'ensemble des bâtiments a été restauré depuis l'étude. La composition de la façade a été conservée avec ses deux portes rondes. Cependant les ouvertures en bois ont été remplacées par du pvc.



La Guigais

Il est à noter qu'aucune d'aide à la restauration n'a été demandée pour les travaux en village.

Prescriptions architecturales

Les travaux de restauration, d'aménagement ou d'agrandissement de bâtiments anciens doivent conserver le caractère architectural d'origine ou contribuer à le retrouver.

TOITURE

- Conserver la volumétrie et la pente d'origine ainsi que les matériaux traditionnels (une exception concerne les mesures provisoires et urgentes de sauvegarde réalisées par des bâches ou des tôles).
- Conserver les lucarnes anciennes. S'il est nécessaire d'en créer, les réaliser à l'identique en se référant à celles du lieu. Compléter au besoin l'éclairage naturel par des châssis de toit plus hauts que larges, posés encastrés et préférence sur le versant opposé à celui portant les lucarnes.

PERCEMENTS

- Si de nouvelles ouvertures sont indispensables, elles devront présenter des caractéristiques semblables à celles des ouvertures d'origine en respectant : les proportions et les dimensions ; la composition des façades ; les matériaux et leur finition (le béton, l'enduit ciment gris, les parements éclatés, les appuis saillants en ciment sont à proscrire).
- Sur les bâtiments en terre, les encadrements seront réalisés en bois par des « carrées » utilisées localement. Les reprises de murs seront réalisées avec une terre argileuse mélangée à de la balle d'avoine, de la paille courte, un peu de chaux, selon la technique observée sur les bâtiments existants. Eventuellement des rebouchages importants peuvent être réalisés par des briques enduites.

MENUISERIES

- Si les fenêtres, les portes et les contrevents sont trop vétustes pour être réparés, les menuiseries seront remplacées à l'identique, en bois, en conservant la même disposition de vitrage qu'à l'origine sur l'ensemble du bâtiment (les matériaux plastiques et en particulier les coffres de volets roulants extérieurs, sont à proscrire).
- Peinture : éviter le banc pur, le vernis, les couleurs trop vives et préférer les couleurs traditionnelles utilisées dans le pays : vert, bleu, gris-vert, rouge lie de vin...

RAVALEMENT : JOINTOIEMENT ET ENDUIT

- Respecter la mise en oeuvre initiale en évitant de rendre apparente une maçonnerie prévue pour être enduite. Préparation : éviter le sablage et le lavage à haute pression, dangereux pour les pierres tendres, moulurées et pour les mortiers anciens. Préférer un brossage manuel à l'eau (sans pression) ou un sablage très léger n'attaquant pas la pierre. Ne jamais retailler la pierre. Composition du mortier : n'utiliser que de la chaux naturelle (aérienne et hydraulique) et des sables de carrières ou similaires modernes. La couleur doit se rapprocher des mortiers d'origine. Joints : réaliser des joints pleins, au nu de la pierre (les joints creux favorisant les entrées d'eau dans les murs). Finition brossée/lissée. Enduits : éviter les surépaisseurs par rapport aux encadrements et chaînages. Préférer la finition talochée. Eviter la finition grattée provoquant une usure artificielle qui favorise l'accrochage des mousses et des salissures.
- Sur la terre, les enduits au ciment qui présentent peu d'adhérence, sont aussi à proscrire totalement. Seuls les enduits à base de chaux aérienne, réalisés sans grillage et sans souci de trop grande rectitude sont adaptés au bâti de terre.

ABORDS ET ENVIRONNEMENT

- Les haies vives, talus, arbres de tiges hautes seront conservés et entretenus ; les plantations nouvelles doivent respecter les essences locales (éviter les haies importantes en résineux) ; Le muret de pierre doublé d'une haie est le type de clôture le plus souhaitable.
- Clôtures : en harmonie avec le caractère architectural environnant (le plus souvent en pierres sèches assure la liaison entre les éléments bâtis ou assurant leur prolongement et leur intégration dans le site) elles font partie intégrante du paysage et doivent être préservées au même titre que les puits, les fours. ; Celles industrielles (plaques de ciment, fausses pierres) sont interdites ; Les portails doivent être en harmonie avec le type de clôture (la plus grande simplicité sera recherchée).
- Les aménagements de bourg, rue et placette seront traités avec sobriété : ne pas juxtaposer trop de matériaux différents (garder comme référent le matériau et la couleur des bâtiments traditionnels) ; limiter l'utilisation du bitume noir ; Eviter les compositions géométriques compliqués et la multiplication des murets. Privilégier les arbustes plantés en pleine terre et éviter les contenants.

LES SITES NATURELS

Préserver et valoriser des entités paysagères caractéristiques et leur végétation.

Le développement touristique

Développement touristique et culturel, accueil et information

Outils d'information et de promotion :

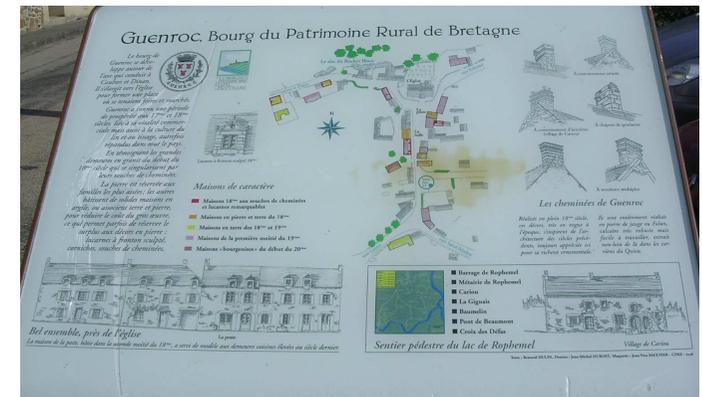
- La commune possède une brochure promotionnelle invitant à la découverte de la commune au cours de promenades le long de la Rance.
- Un site Internet avec des rubriques sur le patrimoine, l'hébergement, les randonnées (perso.wanadoo.fr/guenroc)
- Un point d'information à l'accueil de la mairie.

Equipements d'accueil :

- Des chambres d'hôtes.

Animations touristiques et culturelles

- Trois panneaux explicatifs sur le patrimoine du bourg : l'un expliquant les spécificités (lucarnes) des maisons du bourg ; les deux autres concernant l'église et le rocher.
- Un sentier pédestre, au départ du bourg, alliant la découverte de la vallée de La Rance, du barrage de Rophemel et du patrimoine bâti.



Panneau conçu par J.M Dubost